Objet: Proposition de déclaration d'obligation générale de la convention collective de travail pour le personnel des sociétés d'exploitation cinématographique, conclue entre les sociétés UTOPIA S.A. – CARAMBA S.àr.I. et le syndicat OGB-L. (3550BAR)

Saisine : Ministre du Travail et de l'Emploi (24 septembre 2009)

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La déclaration d'obligation générale de la convention collective de travail pour le personnel des sociétés d'exploitation cinématographique, conclue entre les sociétés UTOPIA S.A. – CARAMBA S.àr.I. et le syndicat OGB-L a pour objet de rendre cette convention collective obligatoire pour l'ensemble des employeurs et des travailleurs de la branche économique concernée.

La déclaration d'obligation générale se fait par règlement grand-ducal, sur base d'une proposition conjointe des deux groupes d'assesseurs de la commission paritaire, les chambres professionnelles demandées en leur avis.

Le texte de la convention collective restera en vigueur pendant une durée de trois ans à partir du 1^{er} juillet 2009.

La Chambre de Commerce n'a pas d'observations particulières à formuler.

* * *

La Chambre de Commerce, après consultation de ses ressortissants, est en mesure de marquer son accord à la proposition de déclaration d'obligation générale de la convention collective sous avis.

BAR/PPA